

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE de BAZIEGE
AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN TAXI N°4

Le Maire de la Commune de BAZIEGE (Haute Garonne)

Vu la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995, relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant taxi et les textes pris pour son application ;

Vu le décret n°73-225 du 2 mars 1973 relatif à l'exploitation des taxis et voitures de petite remise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1973 relatif au contrôle technique des taxis et voitures de petite remise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 1996 portant réglementation des taxis et voitures de petite remise ;

Vu l'arrêté municipal du 113/10 du 16/11/2010 portant règlement pour le stationnement et la circulation sur la voie publique de 4 taxis dans la commune de BAZIEGE

Vu l'avis de la commission départementale réuni en date du 25 avril 2012,

Considérant que la première licence ayant été accordée en 2001 est exploitée au titre d'une ambulance,

Considérant que la commune de Baziège est peu desservie en matière de transport en commun dans la journée,

Considérant que le demandeur possède toutes les pièces nécessaires à l'exploitation d'un taxi, et notamment un siège social sur la commune,

Considérant que la viabilité du projet nous a été démontrée par Mr Adel de Sousa Agostinho qui a réalisé une étude de marché et possède déjà des contacts en vue de futur transport,

Vu le changement de véhicule et le changement de nom de la société,

A U T O R I S E

NOM TAXI GABRIEL

ADRESSE DOMICILE 30 RUE DE LENTOURVILLE 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

ADRESSE DU SIEGE COMMERCIAL 9 AVENUE DE L' HERS 31450 BAZIEGE

Permis de conduire n° D1FRA14AA404371190107 KOUTROKOIS

Délivré le : 07/01/2014 par TOULOUSE

CARTE PROFESSIONNELLE

n° 310318

délivrée par TOULOUSE

A stationner pour exercer l'activité d'exploitant-taxi sur la commune de

BAZIEGE Haute Garonne, depuis le 28 MAI 2012, sur les Allées P Marty

Avec le véhicule suivant :

MARQUE : TESLA

TYPE :

IMMATRICULATION GN 909 CC

ASSURANCES Groupama Balma

Police n° 41997671T0001

Couvrant sans limite les dommages causés aux tiers et aux personnes transportées.

L'autorisation de stationner pourra être exploitée par le gérant de la société TAXI GABRIEL 9 AVENUE DE L HERS 31450 BAZIEGE, M. KOUTROKOIS Gabriel né le 15/04/1965 à Mahabibo-manjunga (Madagascar),

Article 1 : Le titulaire de la présente autorisation s'engage à respecter les dispositions applicables à la profession d'exploitation de taxi et à l'activité de conducteur de taxi.
La présente autorisation n'est valable qu'accompagnée de l'attestation d'aptitude médicale conformément à l'article R.127 du Code de la Route, et de la carte professionnelle de taxi délivrée par la Préfecture.

Article 2 : cette autorisation de stationnement peut être soumise à redevance selon un tarif fixé par le conseil municipal après délibération

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Montgiscard, la Police Municipale ainsi que Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

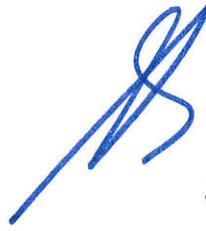
Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux, publié et affiché selon la législation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté à

- Mr le Préfet de la Haute Garonne
- Mr le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montgiscard
- Mme la responsable de la Police Municipale
- Le permissionnaire

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.

Fait à BAZIEGE le 06 juillet 2023



Jean ROUSSEL

Fait à BAZIEGE, le... 07/07/2023

Signature du titulaire de l'autorisation,

